

# nantes-citoyennete.com

Le Conseil de développement de Nantes Métropole

---

## Délégation "Modes de vie, comportements sociaux"

---

Séance du 3 juin 2009

Animation : Christian DAVIAS, Catherine MAILLOT



### Compte rendu par Christian Davias

---

Le 3 juin dernier, dans le cadre de la délégation "Modes de vies et comportements sociaux", le Conseil de développement recevait les Docteurs BERTET et GRASSER, respectivement Président sortant et nouveau Président de l'Union Régional des Médecins Libéraux (URML).

L'organisation de la santé publique est complexe et souvent méconnue de la population. Toutefois, cette même population exprime son ressenti quant aux conditions d'accès aux soins, qui se traduit par des insatisfactions, voire des inquiétudes.

Les questions qui reviennent le plus souvent portent sur les dépassements d'honoraires et l'accès aux soins, la nuit et le week-end.

Ces préoccupations sont d'ailleurs très bien relayées au sein de notre Conseil par Gérard ALLARD, membre de l'UFC.

## **Qu'est ce que l'URML ?**

C'est un regroupement de médecins libéraux qui constitue un centre d'expertise en matière de santé publique, notamment en ce qui concerne la surveillance épidémiologique.

C'est un organisme indépendant dont le rôle est différent des syndicats et du Conseil de l'ordre, plus centré sur les problèmes d'éthique.

Les URML vont évoluer en Agences Régionales de Santé (ARS) et auront un rôle renforcé dans le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).

Parmi les sujets abordés, celui des déserts médicaux a retenu notre attention.

Les situations sont très disparates d'un département à l'autre. Pour la Loire Atlantique, il n'y a globalement pas de difficulté pour accéder rapidement à un généraliste, sauf dans quelques communes de la région de Châteaubriant.

Bien que le numerus clausus ait été revu à la hausse, le nombre de médecins libéraux reste stable. Il faut savoir que la mentalité des jeunes médecins a évolué. La recherche de la qualité de vie fait que 80 % d'entre eux ne s'installent pas et préfèrent se diriger vers des emplois salariés.

Une grande partie des échanges s'est focalisée sur la permanence des soins.

Il s'agit là d'une véritable mission de service public pour répondre efficacement aux demandes de soins des patients.

Pourtant, pour la population, le principe d'égalité d'accès à des soins de qualité n'est pas respecté.

En effet, les patients des grandes agglomérations disposent des services de SOS médecins qui offrent à tous moments une intervention à domicile, alors que les patients des secteurs ruraux doivent passer par la régulation du 15 et se déplacer vers un centre de permanence de soins (CAPS) ou les urgences.

Cependant, la création des CAPS est une avancée importante.

Les permanences sont assurées par des médecins libéraux sur la base du volontariat (95 % des généralistes acceptent ce principe).

Il existe 10 CAPS en Loire Atlantique qui fonctionnent de 20h à minuit les jours ouvrés ainsi que le samedi après midi, le dimanche et les jours fériés.

L'accès se fait obligatoirement par la régulation du 15.

Le financement est assuré par l'Assurance Maladie et représente plus de 9 millions d'euros pour notre département.

Autre grand sujet de préoccupation, les dépassements d'honoraires.

Le dépassement des tarifs conventionnés est un sujet très sensible.

L'utilisateur est en déficit d'information et méconnaît le mécanisme de conventionnement des praticiens.

Les dépassements d'honoraires sont généralement justifiés mais malgré la notion de "tact et mesure" inscrite au code de déontologie, l'utilisateur attend que l'on tienne compte de sa situation économique et d'une manière générale réclame une information préalable et plus de transparence dans l'application de cette pratique.

Quel peut être le rôle des élus locaux dans le domaine de la santé qui n'est pas directement dans leur champ de compétence ?

Il apparaît que l'ensemble des acteurs réclame plus de présence des élus dans les instances consultatives.

Quant à la permanence des soins, les élus locaux doivent favoriser les regroupements pluridisciplinaires de santé et admettre que la commune n'est pas la bonne échelle. Les efforts devront donc se concentrer sur l'organisation des déplacements.